

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2023DC0042

**OBJET : CCAS-CONCLUSION CONVENTION 2023-ANALYSE DE LA PRATIQUE DIRECTION
EAJE LES PETITS GONES-ANNE PRIOLET-GRAPE INNOVATIONS**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant
délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la décision N° CCAS_2023DC0026

CONSIDÉRANT que l'analyse de la pratique constitue une action de prévention des risques
psycho-sociaux auxquels sont exposées les professionnelles directrices et éducatrices des EAJE.

CONSIDÉRANT que GRAPE INNOVATIONS-115 rue Vendôme-69006 LYON, peut assurer cette
prestation et répond aux critères du service en termes de tarif et de disponibilité.

CONSIDÉRANT qu'une erreur de rédaction concernant l'identité du prestataire de la décision N°
CCAS_2023DC0026 a été commise,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'annuler et de remplacer la décision N° CCAS_2023DC0026,

ARTICLE 2 : De signer avec GRAPE INNOVATIONS-115 rue Vendôme-69006 LYON, une
convention d'analyse de la pratique au bénéfice de la Directrices et de l'éducatrice de jeunes
enfants des Petits Gônes.

ARTICLE 3 : Cinq séances d'analyse de la pratique se dérouleront à raison de 2h00 par séance
de mars à décembre 2023 inclus, en faveur des deux agents de l'EAJE Les Petits Gônes,
conjointement avec leur paires d'autres communes.

ARTICLE 4 : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 870,90 Euros TTC (dont
45,90€ frais de déplacement). Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture
conforme adressé à l'issue de la formation fin juin et fin novembre.

La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6188 du budget du CCAS.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu
compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID : 069-266910413-20230530-CCAS_2023DC0042-AU